

INFO SARTEC

SOCIÉTÉ DES AUTEURS DE RADIO, TÉLÉVISION ET CINÉMA



© MICHEL DUBREUIL, PHOTOGRAPHE

Nous n'avons pas l'habitude de monter aux barricades pour rien.

Mais lorsque la Ministre de la Culture et des Communications décide, à l'encontre d'une loi qu'elle a elle-même amendée, de nommer sans consultation à la vice-présidence de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et de producteurs une personne qui, jusqu'à tout récemment, était le porte-parole principal de l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) dans nombre de négociations avec les associations d'artistes et qui a, entre autres, défini les positions de l'APFTQ sur la notion d'artiste, la distinction entre employés et travailleurs autonomes, l'application territoriale de la loi, la juridiction linguistique, le multimédia, etc., nous jugeons qu'il est impératif de tout mettre en œuvre pour que cette nomination de madame Mylène Alder, pour ne pas la nommer, soit annulée.

Pourquoi nous opposons-nous si fermement ? Parce que cette Commission décide de toute demande relative à la reconnaissance d'une association d'artistes ou de producteurs. Ainsi, dans le cas de la SARTEC, nous avons trois demandes en cours : une pour représenter les traducteurs-adaptateurs de doublage (en délibéré) ; une

NOMINATION INACCEPTABLE À LA CRAAAP

autre pour les traducteurs dans le secteur du film ; et une dernière pour les auteurs de multimédia. Une réponse favorable de la Commission nous permettra de négocier des ententes collectives pour ces groupes d'artistes qui sont pour le moment laissés à eux-mêmes.

s'était déjà fait une idée ? Et de quoi va-t-elle parler au lunch du midi avec ses collègues ? De la philosophie du rire chez Bergson ? Des quatre saisons de Vivaldi ? De l'usage de fibres synthétiques dans la fabrication des ballons-balais canadiens ?

(suite à la page 3)

Nous jugeons qu'il est impératif de tout mettre en œuvre pour que cette nomination soit annulée.

Ainsi donc, madame Alder, qui, depuis dix ans, a été partie prenante du côté patronal à tous les débats majeurs de notre secteur, se retrouverait aujourd'hui, en quelque sorte, notre juge ? Sans mettre en cause sa probité, il y a là apparence de partialité ! Et nous irions dépenser des dizaines et des dizaines de milliers de dollars devant ce tribunal administratif alors que les dés semblent pipés ? Et que les décisions de cette Commission sont normalement finales et sans appel ?

Du côté du ministère de la Culture, on se fait rassurant : madame Alder ne touchera pas aux dossiers dans lesquels elle a déjà été impliquée. Et les nouveaux dossiers qui traiteront de questions sur lesquelles elle

[SOMMAIRE]

- 2 Vie associative
- 2 Avis de recherche

REPORTAGE

- 4 Grand rassemblement pour un rendez-vous intime

BILLET

- 8 Écrire en région, volume I !

DES NOUVELLES

- 10 Nomination à la CRAAAP

BRÈVES

- 12 À vos claviers !
- 12 Projets acceptés
- 15 Calendrier des dépôts
- 16 Enveloppe de performance
- 17 Vos impôts !
- 18 Assurance-médicaments
- 18 Cotisation au RQAP

MÉMOIRE

- 19 VRAK.TV
- 20 Rapport du Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications

[FÉLICITATIONS ! À NOS MEMBRES

Manon Barbeau, *Les enfants du Refus Global, De mémoire de Chats – Les Ruelles*.
- Les projets « Wapikoni mobile » et « Vidéo Paradiso », Lauréate au Gala 2006 de Femmes du cinéma, de la télévision et des nouveaux médias.

Denise Filiatrault,
- Jutra-Hommage.

Fred Pellerin,
- Mérite du français dans la culture 2006.

Jennifer Alleyn, *Svanok*,
- Fiction court métrage 2005, Prix de l'Association québécoise des critiques de cinéma (AQCC) ;

Louise Archambault, *Familia*,
- Prix Claude-Jutra, Prix Génie ;

Charles Binamé, *Gilles Carle ou l'indomptable imaginaire*,
- (ex æquo) Meilleur documentaire, Prix Jutra ;

Patrick Bouchard, *Dehors novembre*,
- Meilleur court métrage animation, Prix Jutra ;

Marc Brunet, *Le cœur a ses raisons*,
- Meilleure comédie de situation, Olivier ;

Yvon Deschamps, *Les années 70-80*,
- DVD d'humour, Olivier ;

Jean-René Dufort et Stéphane Laporte, *Infoman*,
- Meilleure variété humoristique, Olivier ;

Bernard Émond, *La Neuvaine*,
- Meilleur long métrage 2005, Prix de l'Association québécoise des critiques de cinéma (AQCC) ; Prix du public - RVCQ, Prix Coup de cœur Super Écran ;

Sylvie Groulx, *La Classe de Madame Lise*,
- (ex æquo) Meilleur documentaire, Prix Jutra ;

Hugo Latulippe, *Ce qu'il reste de nous*,
- Prix du public, Festival de films pour les droits de la personne de Montréal ;

François Létourneau et Jean-François Rivard, *Les Invincibles*,
- Meilleure comédie dramatique, Olivier ;

Jean-Philippe Pearson, Patrice Robitaille et Ricardo Trogi, *Horloge biologique*,
- Meilleur film humoristique, Olivier ;

Luc Picard, *L'Audition*,
- (ex æquo) Prix Radio-Canada pour le Meilleur premier scénario long métrage fiction porté à l'écran ;

Jean-Marc Vallée (scénario et réalisation) et **François Boulay** (collaboration au scénario), *C.R.A.Z.Y.*,

- (ex æquo) Prix Radio-Canada pour le Meilleur premier scénario long métrage fiction porté à l'écran ;

- Meilleur scénario, Meilleur réalisation, Meilleur film, Prix Génie ;

- Meilleur scénario, Meilleur réalisation, Meilleur film, Prix Jutra ;

- Billet d'or pour le film québécois ayant réalisé le meilleur box-office, Prix Jutra ;

- Le film s'étant le plus illustré à l'extérieur du Québec.

[AVIS DE RECHERCHE

Nous avons des chèques de Radio-Canada pour les personnes suivantes : Succession Florence Martel, Succession Marcelle Barthe, Émile Coderre, Léon Dewine, Jean Guillaume, Denis Houle, Jean Lafleur, Dominique Le Bourhis, Guy Parent, Pierre Patry, Gema Sanchez, Taib Soufi, Jean-Pierre St-Louis.

Enfin, la Commission du droit d'auteur nous a demandé d'agir comme fiduciaire des droits qu'elle a fixés pour l'utilisation d'extraits d'œuvres de Raymond Guérin produites par la SRC.

Si vous connaissez l'une ou l'autre de ces personnes, communiquez avec Diane Archambault au 514 526-9196.

[AU REVOIR

Aux membres SARTEC qui nous ont quitté :

- Monsieur **Marc Favreau**, en décembre 2005.

- Monsieur **Raymond Plante**, le 15 février 2006.

[INSCRIVEZ VOS CRÉDITS !

Votre inscription dans le bottin électronique n'est plus à jour ? Vous avez des nouvelles données à nous communiquer ou à corriger ? En tout temps, vous pouvez modifier votre inscription en vous servant de la fiche de renseignements dans notre site Internet à l'adresse suivante : www.sartec.qc.ca/la_sartec/services.htm

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Odette Larin au 514 526-9196 ou information@sartec.qc.ca

L'Info-SARTEC est publié par la SARTEC dont les bureaux sont situés au :

1229, rue Panet
Montréal, (Québec)
H2L 2Y6
Téléphone : 514 526-9196
Télécopieur : 514 526-4124
information@sartec.qc.ca
www.sartec.qc.ca

La SARTEC défend les intérêts de ses membres dans le secteur audiovisuel (cinéma, télévision, radio) et est signataire d'ententes collectives avec Radio-Canada, Télé-Québec, TQS-Point final, TVA, TVOntario, TV5, Carrefour, l'ONF et l'APFTQ.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

Marc Grégoire

VICE-PRÉSIDENT

Mario Bolduc

TRÉSORIÈRE

Sylvie Lussier

SECRÉTAIRE

Joanne Arseneau

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES

Michelle Allen

Marie Cadieux

Robert Marinier, délégué des régions

Marc Roberge

Marc Robitaille

SECRÉTARIAT

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Yves Légaré

DIRECTRICE ADJOINTE

Valérie Dandurand

CONSEILLÈRES EN RELATIONS DE TRAVAIL

Suzanne Lacoursière

Mélissa Dussault

SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

Odette Larin

ADMINISTRATRICE

Diane Archambault

ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Micheline Giroux

COMMIS À L'ENTRÉE DE DONNÉES

Mireille Lagacé

RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

Manon Gagnon

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MONTAGE

M.-Josée Morin

IMPRESSION

Imprimerie EXPRESSART Inc.

APPELS À FRAIS VIRÉS

Les membres hors Montréal ne doivent pas hésiter à faire virer leurs frais d'interurbain pour communiquer avec la SARTEC.

NOMINATION INACCEPTABLE À LA CRAAP

(suite de la Une)

C'est dans ce contexte que le 28 février, moins de deux semaines après que le gouvernement ait annoncé la nomination à la vice-présidence de la Commission de reconnaissance, treize associations d'artistes reconnues, soit la SARTEC ainsi que pratiquement toutes les associations représentant les acteurs, les réalisateurs, les compositeurs, les musiciens et les techniciens (ACTRA, UDA, WGC, ARRQ, APASQ, CQGCR, AQTIS, SPACQ, GMMQ, AQAD, RAAV, CAEA), ont formellement demandé à la ministre de la Culture et des Communications d'annuler la nomination de madame Alder dans une lettre signée par les treize présidents (voir page 10). Ce qui a été rejeté du revers de la main.

**Les associations d'artistes
n'ont pas été consultées.**

Le 9 mars, les treize associations ont demandé à la ministre de bien vouloir recevoir une délégation afin de témoigner du caractère capital et urgent de ce dossier et du sérieux des enjeux en cause. Toujours sans résultat.

Puis, le 27 mars, les associations, toujours solidaires, ont décidé de déposer une Requête en annulation de la nomination devant la Cour supérieure.

La requête stipule que la nomination n'a pas été faite dans le respect de l'article 44 de la *Loi sur le statut de l'artiste*, lequel précise que les membres de la Commission sont « nommés par le gouvernement, sur proposition du ministre de la Culture et des Communications, après consultation de personnes ou d'organismes qu'il considère comme représentatifs des milieux des arts et des lettres ».

Or, comme l'affirme la Requête, les associations d'artistes n'ont pas été consultées. En aucun temps, préalablement à la nomination, elles n'ont été informées du fait que M^e Alder était une candidate considérée et ni la ministre ni ses représentants n'ont requis leur avis ou commentaires sur cette candidature ou nomination.

D'ici à ce que la Cour statue, la crédibilité de ce tribunal administratif reste remise en question. Plusieurs associations ont refusé que Mylène Alder soit assignée à leurs dossiers et certaines envisagent même de retirer leurs demandes de reconnaissance actuellement devant la Commission.

Les associations n'ont pas voulu cet affrontement, mais n'entendent pas reculer et font preuve d'une solidarité exemplaire dans les circonstances. []

MARC GRÉGOIRE

RECHERCHÉ

COURTS ET LONGS MÉTRAGES

Le festival international de films de genre Fantasia est à la recherche de courts et longs métrages pour sa dixième édition qui se déroulera du 6 au 24 juillet prochain.

Pour inscrire votre film, vous devez compléter le formulaire dans le site Web du festival à l'adresse suivante : www.fantasiafestival.com

date limite : le 6 mai 2006, 16 h

NOUVEAUX MEMBRES

Depuis notre dernier numéro (décembre 2005), nous comptons les nouveaux membres suivants :

Olivier Arcand Samson	Guylaine Guay
Sophie Arthaud	Isabelle Hébert
Michel Barrette	Martine Laforce
Daniel Beauchesne	Ivan Lamontagne
André-Line Beuparlant	Jacinthe Laporte
François Béland	Francine Légaré
Hazouz Bezaz	Benoit Léger
Jason Brennan	Simon Mailloux
André Chamberland	Hélène Magny
Michel Charrette	Pascale Marcotte
Mylène Chollet	Pierre Mignault
Éric Côté	Robert Monderie
Elisabeth Dalferro	Réjean Paré
Moussa Dieng	Jean-Jacques Pelletier
Jean-Michel Dufaux	Georges Privet
Sarah Dubuc	Érica Pomerance
Alain Dumas	Vincent Sicotte
Sarah Fortin	Michel Sigouin
Matteo Gavazzi	Martin Talbot
Jean-Claude Gélinas	Serge Tremblay
Hélène Girard	Isabelle Vaillancourt
Stella Goulet	Martin Villeneuve

Nouveaux membres

Le Rendez-vous SARTEC au RVCQ



Grand rassemblement pour un rendez-vous intime

PAR CARMEL DUMAS

À bien y penser, il est rare qu'ils se présentent dans les événements publics sans escorte. Surtout aux Rendez-vous du cinéma québécois, le réflexe naturel est de les chercher dans l'ombre de ces Autres essentiels sans lesquels les scénaristes, n'est-ce pas, ne connaîtraient jamais la peine, la misère et l'euphorie totale de voir leurs œuvres portées au grand écran.

Cinq scénaristes de fiction d'un coup et presque tout nus ! Imaginez l'aubaine ! Marcel Beaulieu, l'aristo chaleureux, les doigts bagués, les mots pesés et ciselés. Joanne Arseneau, la guerrière tranquille, le sourire en coin, les phrases corsées. Frédéric Ouellet, le punk à maman sur la go, la conversation en salves. Ken Scott, tête heureuse un brin échevelée, la parole lancée comme des petites fusées dans le firmament. Chantal Cadieux, énergique et sensuelle, l'œil allumé, la conversation fine comme une Margarita. Cinq auteurs, cinq bêtes sauvages qui se sont amusées à jouer les bêtes domestiquées, au grand ravissement des centaines de voyeurs dans l'assistance. Performance vraiment savoureuse, d'autant plus qu'il planait dans l'atmosphère cette sorte de sensation d'inquiétude fébrile propre aux rendez-vous dont on ne sait trop quoi attendre, mais qu'on s'en voudrait de manquer.

C'est que cette année, la SARTEC a sacrifié sa légendaire soirée de quiz ludique et de joute entre auteurs, réalisateurs et critiques. Le pari était de ramener cette fête de famille annuelle à une dimension plus humaine pour les auteurs eux-mêmes. Qu'est-ce qu'on fait ici, au juste ? On vient au rendez-vous.

Catherine Perrin à la voix d'or était à l'accueil, installée sur un drôle de trône qui a conféré encore plus de mérite à la manière décontractée et pourtant pointue qu'elle a fait évoluer l'échange entre ces êtres solitaires et solidaires, jaloux de leurs secrets de créateurs, maîtres de la réplique piquante.

Plaçons-les donc dans leur cadre de travail, proposa-t-elle comme exercice numéro un pour les amadouer.

**Cinq scénaristes de fiction
d'un coup et presque tout nus !
Imaginez l'aubaine !**

Auteur, quels glouglous entends-tu dans le bocal où tu *auteu*risés ?

La musique fait son affaire, les enfants jacassent et jouent, Chantal écrit. Le silence occupe tout l'espace, mais de temps à autre, un son ambiant perce le mur de sa concentration : Ken écrit. De son côté, Joanne aussi écrit, rature, écrit, écrit : non merci pour la musique, quelques jappements de chien viennent rappeler que le reste du monde existe au-delà du silence. « Le silence ? » Le silence, en ce qui concerne Marcel, ça n'existe pas. Et s'il existait, ce ne serait certainement pas Frédéric qui irait en acheter, même s'il décrochait un gros, gros contrat : lorsqu'il écrit, n'importe quand tout le temps, c'est du punk à la planche, salut la Grande Ourse ! Et au fait – ne cherchez pas Marcel. C'est un anarchique. Il écrit là où le rejoint son rythme intérieur, semble-t-il. Dans un train, peut-être ?

Un temps, Joanne et Ken ont travaillé à différentes tables d'un même café. En un coup d'œil, l'un savait si l'autre était sur un bon filon ou empêtré dans un maudit nœud. « Je lui parle, ou je lui fiche la paix ? » Ils se comprennent en peu de mots, ces deux-là. Ils en savent plus qu'ils ne sont prêts à nous le dire. Mais on ne reverra pas l'auteur Scott dans ce café, du moins pas en pleine écriture : une fois l'œuvre complétée, il est incapable de retourner avec ses nouvelles amours aux lieux encore hantés par les souvenirs du dernier compagnon de tant de hauts et de bas, ce scénario parti vivre sa vie, laissant derrière lui un scénariste en quête de nouvelles aventures.

Vos rendez-vous avec l'écriture vous laissent-ils ben maganés, les amis ?

Pas besoin de vous dire que Catherine Perrin a soulevé la question beaucoup plus joliment, mais elle a quand même mené toute la salle au bord du gouffre, là où les auteurs tout nus, particulièrement, sont susceptibles de se laisser bêtement happer par une vague de plaisir ou une irruption de souffrance. Marcel n'a pas peur. Il aime le délire, il danse avec le délire. Ça fait longtemps qu'il a accepté d'être fou, on comprend qu'il a dit oui à la folie quand il s'est marié avec l'écriture. Ken aussi est attiré par le gouffre des sensations fortes, ça se voit et ça se palpe, on l'imagine facilement marcher d'un pas alerte vers le gouffre, impatient de casser la gueule au défi. MAIS. « Il faut se discipliner », se dit-il, nous dit-il. Qu'il fasse beau pour l'écriture ou que le temps soit trop maussade pour qu'une seule ligne ne s'élève dans le désert, l'important, c'est d'écrire chaque jour.

« Discipline ? », c'est quoi ça, se demande Frédéric Ouellet en déboulant du lit après une autre nuit

blanche ? Faut croire que c'est un cours de l'INIS qu'il a sauté, le jeune. Pas grave. Qui viendra dire qu'il ne trouve pas le temps d'écrire ?

Durant cet échange, Chantal et Joanne se sont comportées en vraies dames. On ne parle pas des douleurs de l'accouchement : l'enfant est en santé, le père respecte ses obligations, c'est ce qui compte. Tout de même – Chantal reconnaît que si elle ne trouvait pas de plaisir dans l'écriture, elle se recyclerait. Merci, donc, aux réalisateurs inspirés qui l'ont, jusqu'à présent, permis de se rétablir des moments souffrants.

Les journalistes sont-ils les muses des auteurs de fiction ?

Mais non ! Catherine n'a pas dit ça comme ça ! Mais les idées, il faut bien qu'elles arrivent de quelque part ! « L'actualité, est-ce que ça pourrait être un déclencheur... ? »

Ken ne le nie pas. On imagine mal un beau grand *flash* lui échapper : « étant donné qu'il y a plein de scénaristes dans la salle, je n'en parlerai pas. » Réfléchissez comme je l'ai fait à cette petite boutade. Message, que je vous dis. Constat, que je vous dis.

Sans dévoiler lui non plus le trésor qui lui est tombé dessus, Marcel admit tout de même que « oui, c'est bizarre, c'est arrivé, puis c'est pas évident que ça arrive. » Qu'est-ce qu'il a bien pu lire dans un quotidien ou voir à la télé, Marcel Beaulieu, qui soit assez intéressant pour qu'il y trouve une case dans sa tête d'esthète ? Comme il aime semer le mystère !

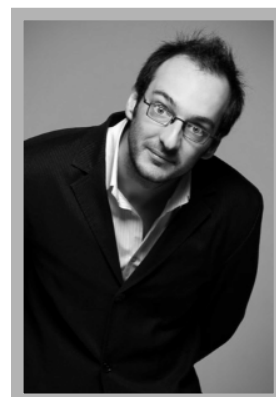
Grâce à l'actualité, ce soir du 20 février, Frédéric se sentait comme un gagnant à la loto. On lui prêtait dans le journal, semble-t-il, un cachet faramineux pour l'écriture de *Grande Ourse* – le film. Du coup, il mettait en branle son projet le plus fou : amener sa mère à Paris. Nous avons cru comprendre que ce serait vraiment toute une aventure : dès lors, la mère de Frédéric a fait partie des fantasmes entretenus tout au long de cette soirée de la spontanéité.

Joanne, les deux pieds sur terre, enterre ses idées folles aussi vite qu'elle tourne les pages du journal. Le 17 février, une soixantaine de véhicules avaient été impliqués dans un terrible carambolage sur



Joanne Arseneau

PHOTO: ANNE KMETKO



Ken Scott

PHOTO: STÉPHANE NAIMAN



Frédéric Ouellet

PHOTO: ISABELLE ZIMMER

l'Autoroute 40 : « Je voyais déjà le producteur me dire qu'il faudrait reproduire la scène avec trois autos ! »

Alors, c'est quoi, votre profond ?

Pardonne-moi, Catherine, mais je l'aime tellement, cette question fétiche de Sonia. L'important, c'est de réussir à amener les immensément courtois auteurs de fiction sur leurs gardes à se révéler un peu plus et tu y es arrivé. En douceur, le ton de la confiance s'était installé, la fanfaronnade s'est éteinte.

Ken est un passionné de la recherche, il veut découvrir des choses, les fouiller. Pas du tout de l'école des anciens prêchant qu'il ne faut écrire que sur ce que l'on connaît déjà.

Joanne, à la naissance d'une œuvre, se met en quête d'un *feeling*, d'une émotion : « Qu'est-ce que je veux ressentir ? » Quand elle y touche, elle se met à la recherche de « l'univers qui va coller à cette émotion-là ». Si au bout de trois jours ça la mène dans une porcherie, qu'à cela ne tienne !

Vous avez raté la soirée ? Les œuvres restent, rien ne vous empêche de les revoir en pensant à ceux qui les ont écrites.

Pour Marcel, la « vraie de vraie protéine, c'est avec qui je vais faire le film, pour qui je vais faire le film ». Il lui faut une symbiose totale avec le réalisateur. « J'ai besoin de connaître la vision qui va porter l'histoire. Je n'ai pas assez de couilles pour aller réaliser un film. Il faut que le réalisateur soit là très tôt, c'est fondamental. Sinon, je ne sais pas pourquoi j'écris. Le scénario reste dans le tiroir, un simple plaisir. »

Et toi, jeune allumé, d'où te vient l'inspiration ? « Moi ? de répondre Frédéric, j'veis voir ma mère ! »

Après l'aveuglement du *flash*

Après l'instantané, le long métrage ! Est-il là, ou n'était-ce qu'une illusion. L'insécurité chronique de Joanne la pousse dans le dos : on la voit plancher avec ardeur sur ces vingt pages manuscrites qui vont lui confirmer que l'idée originale se tient.

Ken passe à l'attaque : « L'impossible, avec une vision, devient possible. Pas vrai que l'on peut résumer tous les films dans un synopsis de trois lignes. »

Évidemment, blague Marcel, « si je gagne le million de Fred et que sa mère ne le flambe pas au complet... » Mais sa vraie nature le ramène illico dans le ring : « Quand on est trois (auteur, réalisateur, producteur), qu'on a une vision, une concordance, là on sait

qu'on peut affronter le monde. Quand je sais qu'on va dans la même direction, je deviens convaincu qu'il va y avoir un film, même la bagarre me motive. »

Chère reconnaissance

Pourquoi ces auteurs ne réalisent-ils pas leurs films ?

« Je suis tyrannique, je fais chier tout le monde. » C'est ce que Marcel Beaulieu a tenté de nous faire avaler, peut-être par délicatesse envers les auteurs aux parcours moins heureux que le sien, avant de passer vraiment aux aveux : « Je l'ai, le pouvoir. Un auteur a le pouvoir. Je ne m'en sers pas. Écrire, ce n'est pas une notion de pouvoir. »

Ken Scott déplore tout de même que l'apport de l'auteur au contenu ne soit pas assez reconnu. « S'il l'était, le saut vers la réalisation se ferait moins systématiquement. »

À certains moments, Chantal Cadieux l'actrice fait ombrage à Chantal Cadieux l'auteur : « J'ai joué quinze secondes dans *Le Collectionneur* et plein de gens me disaient : t'es bonne. Personne ne me parlait du scénario. »

Parlant d'acteurs...

Scénaristes, ô scénaristes ! Quel visage voyez-vous dans le miroir de vos personnages ? À quel grand acteur rêvez-vous pour défendre ce rôle tant aimé ?

Ce serait tricher, pense Ken Scott, que d'imaginer au départ tel ou tel acteur dans un rôle : « Un bon film, c'est de réussir le processus de création à chaque étape. »

Joanne, toujours réaliste, sait très bien que dans les films à gros budgets ce sont toujours les noms des mêmes trois ou quatre acteurs qui circulent. Pour sa part, elle aimerait qu'on lui permette de retoucher les dialogues après la distribution des rôles : « Nous n'avons pas assez le loisir de le faire. Je trouve ça important. Un acteur peut avoir ce que tu as mis en mot écrit partout dans la face. Ça peut rendre un quinze secondes de dialogue redondant. »

Ken défend le scénario : « Aux auditions, le dialogue semble toujours être le problème jusqu'à ce que se présente le bon comédien. Tu l'entends et tu te dis : C'est ça que j'avais imaginé ! »

Chapeau !

Le syndrome du : comme j'aurais aimé avoir écrit cela ! n'échappe à personne, encore moins à cinq auteurs aussi travaillants et exigeants.

Frédéric Ouellet, du coup sérieux, parle avec émotion de Réjean Ducharme, de Francis Mankiewicz, de leur film *Les bons débarras* : « J'aurais aimé écrire tout ▶

ce que dit Charlotte Laurier. La musicalité des répliques, la profondeur : une humanité à fleur de peau rare. »

L'écriture qui marque, Ken l'a trouvée dans *Léolo* : « le jeune frère qui mange une volée, qui s'entraîne, qui devient fort et qui rencontre le gars qui l'a tabassé... il mange une volée pareil. Pour moi, c'est un moment surprenant dans un si beau film. »

Et voilà la Joanne qui trahit son immense appétit : « J'ai longtemps été jalouse de la fameuse scène du repas dans *Le déclin de l'empire américain*. Le koulibiac. La tarte au poisson...mium mium... »

Marcel, fidèle à ses passions, embrasse la folie : « Il y a plusieurs scènes que j'envie aux autres. Une qui m'a bouleversée, frappé, c'est lorsqu'il (Marcel/Gille Maheu) lave son père (Albert/Roger Lebel) à la fin d'*Un zoo la nuit*. Quelle audace ! Le salaud, il nous a livré la fin ! Jean-Claude (Lauzon) avait une force, une audace, un courage rarement vus. Fabuleux ! Louis (Bélanger) a cette puissance-là, celle d'aller chercher l'essence d'une collectivité. Ça m'arrache. »

Fallait être là

À ce point-là, la salle était mûre pour regarder des scènes choisies par chacun des scénaristes. Faciles ou difficiles à écrire, c'était à deviner. Frédéric Ouellet a réécrit vingt-cinq fois la scène tout d'interrogations, de culpabilités et de blessures entourant la mort de la mère de famille dans *La Grande Ourse*. Marcel Beaulieu a sué (eh oui !) sur les dialogues intérieurs de la danse tribale qui constitue la scène charnière dans *L'œil du chat*. Chantal Cadieux nous a montré la scène d'*Elles étaient cinq* qui avait été écrite d'un seul jet, malgré les quatorze versions du scénario : celle du face à face entre les victimes et le violeur. Nous n'avons pas vu la scène sur le quai sélectionnée par Ken Scott. Nous en avons vu une autre. À retenir, cependant : il y a peut-être une petite gêne en tant que scénariste à écrire une scène où deux personnages se regardent et tombent en amour. Mais pourquoi pas ? « C'est très, très simple. Des fois, on se complique la vie. Il faut aussi savoir faire confiance. »

Joanne a joué. Elle avait donc hâte de l'écrire, cette scène qui définit *La loi du cochon*. La scène des quatre vérités, du gros malaise, du *clash* : « When the shit hits the fan », résume-t-elle avec délectation.

Vous avez raté la soirée ? Les œuvres restent, rien ne vous empêche de les revoir en pensant à ceux qui les ont écrites.

Libres et généreux

Ce fut une soirée qui a fait du bien. C'est ce qui se dégageait des conversations autour d'un verre qui ont suivi.



GRACEJESSE DE L'AGENCE GOODWIN

Marcel Beaulieu



PHOTO: SERGE GAUVIN

Chantal Cadieux

Libres dans leur créativité, généreux dans leur approche au métier, les cinq auteurs qui s'étaient prêtés au rendez-vous ont laissé derrière eux un grand souffle de positivité. « La contrainte est dans notre ADN, mais on développe quand même notre créativité même dans les commandes, insiste Joanne. Les commandes sont tellement vastes que tu peux aller chercher quelque chose de très personnel. »

Et s'il y a difficulté sur la route, le *script doctor* à ses heures, Marcel Beaulieu, nous laisse croire que l'opération secours peut se faire dans la dignité et le respect de la créativité. Se voyant dans ce rôle un peu comme un « pompier de luxe », Beaulieu avoue qu'il est délicat de « gratter les blessures des autres. C'est comme une opération. C'est comme d'arriver sur le site d'un accident ou être appelé à soigner une maladie grave. Il faut décider de faire des ablations ou pas. C'est très délicat. Oui, il y a des listes d'attente. On n'a pas nécessairement des solutions, on développe des réflexes. Tu réécris beaucoup mieux que tu n'écris et tu développes un instinct terrifiant du temps et de l'argent. »

— Un rôle ingrat mais nécessaire, demande Catherine Perrin ?

— Je ne sais pas si c'est nécessaire, de répondre l'auteur solidaire.

Et le souvenir nous restera de ce rendez-vous que nos scénaristes de fiction n'ont vraiment pas peur du cinéma-vérité. []



© MICHEL DUBREUIL, PHOTOGRAPHE

Écrire en région, Volume 1 ! ou Valérie à Moncton

PAR MARIE CADIEUX

Ne paniquez pas en lisant ce titre. *Écrire en région, volume 1...*

Comme si j'allais écrire toute une encyclopédie sur la chose ! Je préfère la vivre, la chose, même si parfois elle est assez mouvementée. Mais voilà si longtemps que je menace de faire un tour d'horizon de ce qui se passe ailleurs qu'à Montréal, et que je laisse passer la date de tombée de l'Info-Sartec sans fournir la moindre petite ligne que je me crée cette fois une obligation publique et formelle de cracher le morceau, un de ces jours... Notre mamie en résidence, Francine Tougas, alias « retraitée de la SARTEC » m'a inspiré une stratégie. D'autant plus que la retraite semble lui aller à merveille, car elle vient de terminer le montage de son premier documentaire. Je vais donc vous proposer des petites chroniques d'humeur « régional », à intervalles tout à fait irréguliers (comme le rythme de travail dans de nombreuses régions !)

Dès que l'on sort du Québec, les artistes canadiens ne bénéficient pas d'une loi provinciale protégeant leur statut professionnel et leur droit à des ententes collectives.

Francine a son Jérémie. Marie aura donc sa Valérie ! Pour cette fois, du moins. (Imaginez l'auteure gâtée pourrie qui a une maîtresse de la trempe de nos dévouées employées, pour elle toute seule !) Pourquoi Valérie ? Notre directrice adjointe et dévouée défenderesse du droit des scénaristes, a rencontré le 13 décembre dernier 8 créateurs et créatrices de Moncton. La rencontre avait lieu au charmant Centre culturel Aberdeen, un lieu de création et de diffusion qui abrite galeries d'art, studios d'artiste, une école et compagnie de danse, une association d'artistes professionnels et quelques maisons de production. Il vaut

la peine de situer les lieux de l'échange, car c'est une des caractéristiques de la production en région : il y a souvent un lieu, et un seul lieu rassembleur où les créateurs risquent de se rencontrer. Ce qui ne veut pas dire pour autant que Moncton est dépourvu de cafés, de salles de spectacles et d'événements artistiques de toutes sortes, d'autant plus que c'est une ville universitaire, mais le Centre Aberdeen est multidisciplinaire et si parfois on a l'impression de toujours voir les mêmes visages, ceux-ci proviennent, de pratiques bien différentes. Ce qui a des avantages certains pour l'échange d'idées et d'approches.

Au Centre pour rencontrer tous les scénaristes du Nouveau-Brunswick qui avaient bien voulu se déplacer à l'invitation de la SARTEC, pour Valérie il n'y avait que de nouveaux visages et elle y a rencontré des préoccupations parfois assez différentes de celles auxquelles elle est confrontée généralement. Autre donnée fondamentale de la scénarisation en région : plus souvent qu'autrement, les scénaristes sont également réalisateurs.

Dès que l'on sort du Québec, les artistes canadiens ne bénéficient pas d'une loi provinciale protégeant leur statut professionnel et leur droit à des ententes collectives. La Saskatchewan et l'Ontario sont cependant à préparer des lois dans ce sens, mais pour l'instant elles semblent plutôt dépouillées de mordant.

Alors, ce n'était pas tout à fait Valérie à la plage... J'aurais bien aimé l'entraîner sur les bien-aimées Dunes de Bouctouche, et dans la Péninsule acadienne, car à Tracadie il y a une petite maison de production tout à fait dynamique (Kojak), mais il faisait - 13 °C et nous ne disposions que d'une journée. (Cela vous donne peut-être une idée de l'ampleur de la difficulté à cerner la production en région – ce que l'un considère comme une « région » est la « détestable métropole » de l'autre !). À défaut de pique-nique et de crème solaire, Valérie avait

apporté dans son sac de toile les ententes de la SARTEC. Comme la loi ne les y oblige pas, les producteurs de la francophonie canadienne ne signent pas tous et même ceux qui le font ne signent pas toujours uniquement des contrats SARTEC, sauf s'ils diffusent à la SRC.

Autre caractéristique régionale, propre à l'espace francophone canadien. Lors de sa demande d'accréditation au fédéral, la SARTEC s'était engagée à travailler à l'amélioration des conditions des auteurs francophones œuvrant hors Québec. Tout en négociant une première entente collective avec TFO, elle avait alors établi un premier contact avec l'Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC) en 1999 pour éventuellement en arriver à un accord-cadre. Si un tel accord se fait toujours attendre et que l'APFC hésite à régulariser ses rapports avec la SARTEC, plusieurs producteurs hors Québec ont cependant accepté de signer une entente distincte, octroyant aux auteurs des conditions de création similaires à celles de leurs collègues du Québec. Et la SARTEC continue ses efforts non seulement pour convaincre les producteurs, mais aussi pour rejoindre ces auteurs. C'est dans ce contexte que s'inscrivait ce voyage à Moncton. À ce jour, cinq maisons de production du Nouveau-Brunswick ont d'ailleurs signé des ententes distinctes avec la SARTEC.

Une entente SARTEC pour tous les auteurs acadiens serait un beau cadeau, surtout pour les créateurs de l'Atlantique qui méritent cette reconnaissance de leur statut professionnel.

Autre caractéristique du travail en région, il y a souvent polarisation : les boîtes ont tendance à s'attacher un ou deux pigistes qui travaillent exclusivement pour un producteur, combinant parfois deux ou trois tâches. Les autres producteurs ne voient pas alors d'un bon œil la possibilité de prendre un projet venant de ces personnes qui se trouvent alors plus ou moins dans la situation d'employé, mais sans la sécurité. La scénarisation est fréquemment assimilée à la réalisation, non pas en tant qu'étape, mais en terme de contrat. La plupart du temps, les montants sont tout à fait équivalents, toutes proportions gardées, avec ce que les auteurs SARTEC de même expérience se négocient à partir de nos grilles tarifaires, mais en aucune façon ces contrats individuels ne protègent l'auteur (ni le réalisateur d'ailleurs) en cas de litige (comme le font les ententes SARTEC. Il y a d'ailleurs en Atlantique très peu de personnes qui se consacrent exclusivement à la scénarisation.

L'insécurité et la fragilité du métier étaient sur bien des lèvres au cours de cette soirée, mais pas assez pour enlever à Valérie le goût de revenir. De toute façon, elle en a vu bien d'autres et l'histoire se répète, avec des variantes tout autant dans la grande ville. Mais elle reviendra... D'autant plus que le gentil chauffeur de taxi qui l'a conduite à son avion par matin de tempête, un « Monctonien » qui a aimablement sorti ce qu'il pouvait de français pour l'occasion, lui a promis une petite surprise à sa prochaine visite.

Une entente SARTEC pour tous les auteurs acadiens serait en effet un beau cadeau, surtout pour les créateurs de l'Atlantique qui méritent cette reconnaissance de leur statut professionnel, leur présence à cette rencontre en faisant foi. []

A PROPOS

[À PROPOS]

La gang allumée pour une vie sans fumée

Le 23 mars dernier, la SARTEC a reçu une pétition de « La gang allumée pour une vie sans fumée », un organisme formé d'un groupe d'adolescents et d'adolescentes de 13 à 17 ans dont le mandat est de représenter les jeunes des écoles et des maisons de jeunes du Québec auprès des autorités du ministère de la Santé et des Services sociaux. Leur mission est d'entreprendre des actions concrètes pour réduire le tabagisme chez les jeunes.

Un peu moins de 200 élèves et personnel de l'école Saint-Pierre des Sentiers de Charlesbourg ont signé la pétition pour demander aux associations d'artistes d'entreprendre des démarches auprès de leurs membres pour réduire le nombre de fumeurs et fumeuses à la télévision et au cinéma. La gang allumée est d'avis qu'un très grand nombre de personnages qui fument ne représentent pas la réalité et laisse supposer que la majorité de la population fume, ce qui a pour effet de normaliser la consommation de tabac.

Nous avons été approchés une première fois par l'organisme au printemps 2003. Nous avons alors répondu « qu'il ne nous apparaissait pas approprié d'inciter nos membres à influencer consciemment dans leurs histoires sur des comportements considérés par certains groupes comme négatifs. Nous nous devons au contraire de protéger l'espace créatif des auteurs et leur liberté d'expression et faire en sorte qu'ils puissent donner libre cours à leur imaginaire ». S'il ne nous apparaît toujours pas opportun de nous faire la courroie de transmission de quelque groupe de pression que ce soit pour quelque cause que ce soit, il nous semble cependant pertinent d'informer nos membres des pétitions que nous recevons. []

Nomination à la CRAAAP : 13 associations solidaires

À la suite de la nomination de M^e Mylène Alder à titre de membre et vice-présidente de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (CRAAAP), le 28 février dernier, treize associations d'artistes dont la SARTEC ont contesté cette décision du Conseil des ministres du Québec en faisant parvenir une lettre à la ministre de la Culture et des Communications, Madame Line Beauchamp. Le 28 mars dernier, la ministre n'ayant donné suite, les associations ont déposé une requête en Cour supérieure pour demander d'annuler le décret de nomination. Nous publions ici la lettre dans son intégralité.

Madame la ministre,

Toutes les associations d'artistes œuvrant dans le secteur audiovisuel, soit l'ACTRA, l'AQTIS, l'ARRQ, le CQGR, la GMMQ, la SARTEC, la SPACQ, l'UDA et la WGC, ainsi que l'APASQ, l'AQAD, la CAEA et le RAAV tiennent à faire part de leur vive réprobation à la suite de la nomination par votre gouvernement de madame Mylène Alder à titre de commissaire et vice-présidente de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs. Les associations signataires condamnent unanimement cette nomination qui remet en question la crédibilité de ce tribunal administratif qui doit statuer sur des questions essentielles pour les artistes qu'elles représentent.

Selon l'article 44 de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma*, L.R.Q., c. S-32.1 (ci-après la Loi), les organismes représentatifs des milieux des arts et des lettres doivent être consultés avant pareille nomination. Or, la très grande majorité des associations signataires ont été écartées de ce processus. Qui plus est, les rares associations d'artistes ayant eu vent de la candidature éventuelle de madame Alder ont clairement fait part de leur opposition.

Certes, la Commission de reconnaissance a été constituée à l'origine comme entité distincte pour mieux comprendre les particularités du milieu artistique sur lequel elle devait se pencher. Mais, si des commissaires ont déjà œuvré au sein de certaines associations d'artistes avant leur nomination, jamais, jusqu'à présent, aucun n'avait été impliqué directement dans les relations de travail ou les dossiers de reconnaissance comme madame Alder, ni d'ailleurs suscité de telles appréhensions quant à son objectivité éventuelle.

Bien plus qu'une simple exécutante ou une membre de l'association patronale parmi d'autres, madame Alder a, en effet, joué un rôle actif et central au sein de l'APFTQ. Elle a, d'une part, agi comme porte-parole principal dans des négociations, parfois très conflictuelles, avec la plupart des

associations de l'audiovisuel. D'autre part, sur des enjeux fondamentaux en matière de statut de l'artiste, tels que la notion même d'artiste, la distinction entre employés et travailleurs autonomes, l'application territoriale de la *Loi*, la juridiction linguistique, le multimédia, et bien d'autres, elle a façonné et défini la position de son association. Sa nomination à la vice-présidence d'un organisme devant arbitrer les relations syndicales-patronales équivaut à nommer juge, une partie prenante à tous les débats majeurs ayant traversé notre secteur au cours des dix dernières années.

Nous considérons donc tout à fait raisonnable d'appréhender désormais et à long terme une partialité au sein de la Commission et de craindre que les décisions auxquelles la nouvelle vice-présidente prendra part ne soient empreintes de préjugé. Pour l'ensemble des milieux artistiques, ces décisions auront nécessairement un impact dans l'application de lois encore jeunes.

La question de partialité risque d'ailleurs d'être soulevée avec d'autant plus de fréquence que, d'une part, les effectifs de la Commission sont fort limités et que, d'autre part, les associations du secteur audiovisuel, avec qui madame Alder a déjà croisé le fer, sont parmi les plus actives devant la Commission.

Ces dernières associations ont consacré des ressources humaines et financières très importantes pour travailler à l'amélioration des conditions offertes aux artistes et créateurs. Les procédures devant la Commission, généralement fort onéreuses, ont pesé lourd sur la santé financière de certaines d'entre elles et les décisions rendues ont nécessairement eu des incidences importantes sur leur avenir.

Compte tenu que nous considérons que les anciennes fonctions de la nouvelle commissaire mettent en cause son aptitude à juger sans préjugé et en toute objectivité les demandes ou requêtes des associations d'artistes ; compte tenu de l'importance des risques juridictionnels et financiers encourus par nos associations ; et dans l'intérêt des artistes et créateurs que nous représentons, nous refusons donc que nos dossiers lui soient confiés.

À nos yeux, le gouvernement a le devoir de préserver la neutralité de nos tribunaux et de s'assurer que ceux qui y auront recours auront l'impression voire la certitude de pouvoir y être entendus avec impartialité et équité. La nomination de madame Alder soulève assurément des doutes quant au respect élémentaire de ces règles de justice naturelle.

C'est pourquoi, pour ne pas que l'administration de la justice soit déconsidérée, nous vous demandons d'annuler la nomination de madame Alder à la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs et de procéder rapidement à une nouvelle nomination après une véritable consultation avec l'ensemble des associations du milieu artistique, conformément à l'article 44 de la Loi. Nous croyons qu'il y a urgence d'agir pour ne pas que soient paralysés les travaux de la Commission.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments. ❧

Matt Holland, président,
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists
(ACTRA Montréal)

Céline Daignault, présidente,
Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS)

Jean-Pierre Lefebvre, président,
Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ)

Michel Poulette, président,
Conseil du Québec de la guilde canadienne des réalisateurs
(CQGCR)

Gérard Masse, président,
Guilde des musiciens/musiciennes du Québec (GMMQ)

Marc Grégoire, président,
Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC)

Pierre-Daniel Rheault, président,
Société professionnelle des auteurs et compositeurs du Québec
(SPACQ)

Pierre Curzi, président,
Union des artistes (UDA)

Rebecca Schechter, présidente,
Writers Guild of Canada (WGC)

David Gaucher, président,
Association des professionnels des arts de la scène du Québec
(APASQ)

Raymond Villeneuve, président,
Association québécoise des auteurs dramatiques (AQAD)

Henry Gauthier, président,
Canadian Actor's Equity Association (CAEA)

Yves Louis-Seize, président,
Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV)

À vos agendas

9^e FESTIVAL DES SCÉNARISTES DE BOURGES

du 5 avril au 9 avril 2006
festivalscenaristes@free.fr
tél. : + 01 44 84 38 11
télé. : + 01 44 84 70 14

HOT DOCS

du 28 avril au 7 mai 2006
LE FORUM DOCUMENTAIRE DE TORONTO
3-4 mai 2006
www.hotdocs.ca
info@hotdocs.ca
tél. : 416 203-2155

FESTIVAL INTERNATIONAL DE TÉLÉVISION DE BANFF

du 11 au 14 juin 2006

Inscription et hébergement :
@ : registration@achillesmedia.com
Web : www.banff2004.com

Trois façons de s'inscrire :
par télécopieur : 403 678-9878
par courrier :
102 Boulder Crescent, bureau 202 Canmore,
AB, Canada T1W 1L2
en ligne : www.banff2006.com

Pour tout autre renseignement
tél. : 403 678-1216

21^e FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM FRANCOPHONE DE NAMUR

du 29 septembre au 6 octobre 2006

www.fiff.be
info@fiff.be

UNE PETITE ANNONCE À PASSER. C'EST GRATUIT !

Vous souhaitez joindre des collègues pour leurs proposer certains biens ou services reliés à l'exercice de leur métier. Vous êtes membre. Faites-nous part de vos activités ou de vos événements, nous nous ferons un plaisir d'en parler dans l'*Info SARTEC*.

À vos claviers!

TÉLÉFILM

Programme d'aide à l'écriture de scénarios Canada

Projets de long métrage de fiction

Prochain dépôt : le mardi 2 mai 2006

Les projets doivent être reçus au plus tard à la date mentionnée.

personne-ressource : Brigitte Dupré

DUPREB@telefilm.gc.ca

tél.: 514 283-6363 ou 1 800 567-0890

www.telefilm.gc.ca

SODEC

Programme d'aide à la scénarisation

Aide sélective aux scénaristes et scénaristes-réalisateurs

dépôt : lundi 12 juin 2006

Programme d'aide aux jeunes créateurs

Aide à la scénarisation

dépôts – lundi 15 mai 2006 et lundi 30 octobre 2006

tél.: 514 841-2200 ou 1 800 363-0401

télééc.: 514 864-3949

www.sodec.gouv.qc.ca

www.jeunescreateurs.qc.ca

ARTS MÉDIATIQUES

Conseil des arts du Canada

Subventions aux artistes du cinéma et de la vidéo

Prochaine date d'inscription : 1^{er} octobre 2006 et 1^{er} mars 2007

- recherche et création
- scénarisation
- réalisation

Subventions aux artistes des nouveaux médias et de l'audio

Prochaine date d'inscription : 1^{er} octobre 2006 et 1^{er} mars 2007

- recherche
- réalisation
- résidences en nouveaux médias

Subventions de voyage aux professionnels des arts médiatiques

Inscription : en tout temps

(au moins 6 semaines avant la date de départ)

www.conseildesarts.ca/mediatiques/

Conseil des arts et des lettres du Québec

Bourses de type A et B

Prochaine date d'inscription : 10 septembre 2006

- recherche et création
- perfectionnement

Bourse de déplacement aux professionnels des arts médiatiques

Inscription : en tout temps

www.calq.gouv.qc.ca/artistes/arts_media.htm#dep

Projets acceptés

SODEC

Aide à la scénarisation

Volet 1 – aide sélective aux scénaristes et aux scénaristes-réalisateurs – investissement

du 1^{er} avril au 30 septembre 2005

Joseph Antaki
Rudy Barichello
Denis Blaquière
Gilles Brien
Felicia Cavaliere
Jean-Claude Coulbois
André Forcier
Magnus Isacson
Phyllis Katrapani (Productions Île blanche)
Carole Laganière
Jefferson Lewis
Marily Mallet
Daniel Morin
Catherine Mullins
Kim Nguyen
Dominique Parent
Carole Poliquin
Léa Pool
Stéphane Tremblay

Aide aux jeunes créateurs

Aide à la scénarisation – investissement

du 1^{er} avril au 30 septembre 2005

6213871 Canada inc. (Blue Bus Productions)
9097-4767 Québec inc. (Les Films Camera Obscura)
Aviva Communications inc.
Frédéric Bohbot (Les Productions Bunbury)
Daniel Canty
Les Entreprises Cosmodéon inc.
Les Films by pass
Hélène Florent
Guillaume Fortin
Diana Goudrouffe
Dominique Grenier (Elkaos films)
Yan Lanouette-Turgeon et André Gullini
Philippe Lemieux
Karina Marceau
Mimaji Productions inc.
Sébastien Morin
Œil métal film inc.
Mireille Paris
Renaud Plante
Les Productions des films de l'autre inc.
Les Productions jeux d'ombres inc.
Productions périphérie inc.
Ravage/Territoires vidéo S.E.N.C.
Tandem multimédia inc.
Mathieu Tardif
Daniel Wincenty (Chaîne de montage)

www.jeunescreateurs.qc.ca

info_jeunescreateurs@sodec.gouv.qc.ca

(source SODEXPRESS)

Projets acceptés

TÉLÉFILM CANADA

Fonds du long métrage du Canada

Programme d'aide à l'écriture de scénarios – annonce du 24 janvier 2006

Du synopsis au scène-à-scène

Scénaristes

Babek Aliassa
Francis Delfour
Jean-Paul Le Bourhis
Jean-Sébastien Lord
Rogrigue Jean
Danièle Desrosiers et Louis Alexandre Martin
Micheline Lanctôt
Francine Labrecque

Du scène-à-scène à la première version dialoguée

Scénaristes

Kim Nguyen, *AK 47*
Pierre Lessard, *Esprit de famille*
Élaine Dumont, *Lili*
Jacques E. Bouchard, *Ste-Cunégonde*

Personne-ressource

Brigitte Dupré – dupreb@telefilm.gc.ca

ANNÉE 2005-2006

Volet sélectif – dépôt du 14 novembre 2005

- *Cadavres*, écrit par Benoît Guichard d'après le roman de Michel Rio et réalisé par Érik Canuel
- *Adieu Max*, écrit par Benoît Guichard et réalisé par Alain Desrochers
- *Ma fille, mon ange*, écrit par Pierre Szalowski et réalisé par Alexis Durand-Brault
- *Ma tante Aline*, écrit par Frédéric Ouellet et Stéphane J. Bureau et réalisé par Gabriel Pelletier
- *Ce qu'il faut pour vivre*, écrit par Bernard Émond et réalisé par Benoît Pilon
- *L'heure de la brunante*, écrit et réalisé par Fernand Dansereau
- *Les voleurs de chevaux*, écrit et réalisé par Micha Wald

Volet sélectif – dépôt du 11 avril 2005

- *Dans les villes*, écrit et réalisé par Catherine Martin
- *Guide de la petite enfance*, écrit par Ken Scott et réalisé par Jean-François Pouliot
- *Le secret de ma mère*, coécrit par Martin Girard et Ghyslaine Côté (réal.)

- *La vie extraordinaire de sœur sourire*, écrit par Chris Vander Stappen et réalisé par Stijn Coninx

Programme d'aide aux longs métrages indépendants à petit budget

- *Le génie du crime*, tiré de l'œuvre de Jorge F. Walker transcrit et réalisé par Louis Bélanger
- *La lâcheté*, écrit et réalisé par Marc Bisailon
- *De ma fenêtre sans maison*, écrit et réalisé par Maryanne Zéhil
- *Toi*, écrit et réalisé par François Delisle

Programme pilote du long métrage documentaire

Volet d'aide au développement – dépôt du 12 septembre 2005

- *La dernière planète*, écrit et réalisé par Sylvie Van Brabant
- *Les oiseaux et l'amour*, écrit et réalisé par Jacques Laberge

Volet d'aide à la production – dépôt du 12 septembre 2005

- *Le dernier continent*, écrit et réalisé par Jean Lemire
- *Voyage au bout de la torture*, écrit et réalisé par Henrico Henriquez
- *USA*, écrit et réalisé par Pierre Guimond

Volet d'aide à la postproduction et à l'achèvement

- *Bric-à-brac*, écrit et réalisé par Serge Giguère
- *Les Voleurs d'enfance*, écrit et réalisé par Paul Arcand

www.telefilm.gc.ca

(source TÉLÉFILM)

SODEC

Dépôts de l'exercice 2006-2007 – première ronde d'investissement

Aide à la production de longs métrages du secteur privé – projets en français

- 1^e dépôt – 5 projets de longs métrages de fiction
- *Cadavres*, écrit par Benoît Guichard d'après le roman de Michel Rio et réalisé par Érik Canuel
 - *Continental*, écrit et réalisé par Stéphane Lafleur
 - *Ma tante Aline*, écrit par Frédéric Ouellet et Stéphane J. Bureau et réalisé par Gabriel Pelletier

- *Summit Circle*, écrit et réalisé par Bernard Émond
- *La trilogie des dragons*, coécrit par Robert Lepage (réal.) et André Morency d'après la pièce de théâtre de Robert Lepage

Dépôts de l'exercice 2005-2006

Aide à la production de longs métrages du secteur privé – projets en français

2^e dépôt – 8 projets de longs métrages de fiction

- *Annie croyait aux esprits*, coécrit par Monique Proulx et Denis Chouinard (réal.)
- *La belle empoisonneuse*, écrit et réalisé par Richard Jutras
- *Ce qu'il faut pour vivre*, écrit par Bernard Émond et réalisé par Benoît Pilon
- *Cheech*, écrit par François Létourneau qui adapte ici sa pièce de théâtre et réalisé par Patrice Sauvé
- *Guide de la petite vengeance*, écrit par Ken Scott et réalisé par Jean-François Pouliot
- *L'heure de la brunante*, écrit et réalisé par Fernand Dansereau
- *Ma fille, mon ange*, écrit par Pierre Szalowski et réalisé par Alexis Durand-Brault
- *Le secret de ma mère*, coécrit par Martin Girard et Ghyslaine Côté (réal.)

(source SODEC)

SODEC

ATELIER GRAND NORD 2006 – TROISIÈME ÉDITION

La troisième édition de l'ATELIER GRAND NORD organisée par la SODEC s'est déroulée du 18 au 26 mars 2006 au Lac Sacacomie. À cette occasion, douze scénaristes invités et six scénaristes consultants ont été réunis pour travailler et enrichir leur scénario de long métrage de fiction par l'échange d'idées et de connaissances.

Les scénaristes et scénarios du Québec retenus par appel de projets sont :

Emmanuel Aquin – *Prochain épisode*
Julie Hivon – *Tromper le silence*
Simon Lavoie – *Le fils de Joseph*
Nathalie Petrowsky – *Gerry*
Fernand Dansereau et Marcel Beaulieu sont les scénaristes consultants québécois.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le communiqué de la SODEC à l'adresse suivante : http://www.sodec.gouv.qc.ca/communiquer/2006/grandnord/c_grandnord.htm

Conseil des arts du Canada

Subventions Arts médiatiques (Québec) – Inscriptions du 1^{er} mars 2005

Scénarisation

Marie-Lynda Bilodeau
André Forcier

Production

Cynthia Tremblay/Peggie Gosselin
Helen Doyle
Andrée-Line Beuparlant
Julien Fréchette
Marie-Hélène Turcotte
Richard Jutras
Carlos Ferrand

Recherche/Création

Johanne Fournier
Philippe Alexandre Blanchard
Myriam Bessette
Patrick Doyon
Jean-François Lesage

– Inscriptions du 1^{er} octobre 2005

Scénarisation

Maurice Bulbulian
Pascale Ferland
Josiane Lapointe
Sylvie Van Brabant
Daniel Dugas
Serge Cardinal

Production

Robert Morin
David Uloth
André Forcier
Henry Bernadet
Julie Perron
Michel La Veaux
Lauraine Gratton

Recherche/Création

Sylvain L'Espérance
Jean-Pierre Lefebvre
Martin Gardner
Sébastien Pesot
Pierre Hébert

(source CAC)

Conseil des arts et des lettres du Québec

Subventions Arts médiatiques (Québec) – Inscriptions du printemps 2005

Bourse de type A

Recherche et création

Jeremy Peter Allen
Paule Baillargeon
Philippe Baylaucq
Catherine Béchard
Donigan Cumming
Marc Fournel
Johanne Fournier
Martine Crispo Hamel
Sabin Hudon
Isaac Isitan
Nicole Jolicoeur
Phyllis Katrapani
Claudette Lemay
Cristiana Nicolae
James Partaik
Alain Pelletier
Lysanne Thibodeau
Julie Trimmingham
Tamas Wormser

Perfectionnement

Pierre Hébert

Bourse de type B

Recherche et création

Fuad Alnrabie
Andrée-Line Beuparlant
Myriam Berthelet
Valérie Brillant-Blais
Simon Cantin
Érik Cimon
Chloé Cinq-Mars
Marie-Hélène Copti
Anne-Élizabeth Côté
Éric Denis
Patrick Doyon
Jean-Philippe Dupuis
Robin Dupuis
Kester Dyer
Guy Edoin
Christopher Flower
Dominic Gagnon
Marc Girard
Catherine Hébert
Elza Kephart
Guillaume Labelle
Catherine Lachance
Yann Langevin
François Lemieux

Claudie Lévesque

Alex Margineanu
Antonin Monmart
David Nadeau-Bernatchez
Jean-Nicolas Orhon
Katia Paradis
Philippe Pasquier
Patrick Pellegrino
Daniel Plante
Andrée Préfontaine
Geneviève Quessy
Richard Boran
Boris Rodriguez
Michael Rollo
Nicolas Roy
Michal Seta
Élise Simard
Michel Simonsen
Karina Soucy
Benjamin Steiger Levine
Guillaume Tremblay
Marie-Hélène Turcotte
David Uloth
Emmanuelle Vandycke
Pauline Voisard

Perfectionnement

Bérangère Marin Dubuard

– Inscriptions de l'automne 2005

Bourse de type A

Recherche et création

Attila Bertalan
Nathalie Bujold
Serge Cardinal
Bertrand Carrière
Luc Courchesne
Marie-Hélène Cousineau
Dennis Day
Chantal Dumas
Rachel Echenberg
Marc-André Forcier
Anne Golden
Lauraine Andrée Gratton
Helen Hall
Rodrigue Jean
Claudé Laflamme
Denis Langlois
Ryan Larkin
Nadine Norman
Marie-Claude Poulin
Nicolas Reeves
Sébastien Roy

Bourse de type B

Recherche et création

Henry Bernadet
Daniel Bitton
Karen Cho
Érik Dorion
Jean-Maxime Dufresne
Pascale Ferland
Alain Fournier
Martin Gardner
Emmanuel Romeo
Gongora
Philippe Hamelin
Adad Hannah
Geoffrey Jones
Thomy Laporte
Charles Latour
Chloé Leriche
Marie-Christine Létourneux
Faisal Lutchmedial
Caroline Martel
Rafaël Ouellet
Olivier Roberge
Vanya Rose
Dominic Étienne Simard
Bogdan Stefan
Martin Talbot
Cynthia Tremblay
Mélicha Tremblay
Marc Tuters

(source CALQ)

FINANCEMENT

FONDS PUBLIC

■ TÉLÉFILM Canada – 2006-2007

Fonds du long métrage du Canada*

Date du programme longs métrages indépendants à petit budget
Date de tombée : le mardi 18 avril 2006

Date du programme d'aide à la scénarisation
Date de tombée : le mardi 2 mai 2006

Date de dépôt des projets de développement
Date de tombée : le lundi 7 août 2006

* Prenez note que des changements ont été apportés aux programmes du Fonds du long métrage du Canada. Vous pourrez consulter les nouveaux principes directeurs sur le site de Téléfilm Canada, sous peu. www.telefilm.gc.ca

■ SODEC – Dates de dépôt des projets 2006-2007

SCÉNARISATION

Aide sélective aux scénaristes et scénaristes-réalisateurs (volet 1)
Dépôt : lundi 12 juin 2006

Aide à la scénarisation – JEUNES CRÉATEURS (volet 1)
Dépôts : lundi 15 mai 2006 et
lundi 30 octobre 2006

Aide sélective aux entreprises de production – secteur privé (volet 2.1)
Prochain dépôt : lundi 21 août 2006

Aide sélective aux entreprises de production – secteur indépendant (volet 2.2)
Dépôt : lundi 12 juin 2006

PRODUCTION

Coproductions minoritaires
À partir du lundi 6 février 2006 jusqu'au
vendredi 15 septembre 2006

Aide sélective aux longs métrages de fiction – secteur indépendant (volet 1.2)
Prochain dépôt : vendredi 13 octobre 2006

Aide à la production de courts métrages de fiction (volet 2)
Prochain dépôt : vendredi 29 septembre 2006

Aide à la production de documentaires – œuvres uniques (volet 3)
Prochain dépôt : mardi 5 septembre 2006

Mniséries et séries
Dépôt : lundi 24 avril 2006

Aide à la production – Jeunes créateurs (volet 2)
Prochain dépôt : lundi 18 septembre 2006

tél.: 514 841-2200 ou 1 800 363-0401
télé.: 514 864-3949
www.sodec.gouv.qc.ca
www.jeunescreateurs.qc.ca

■ Fonds canadien de télévision – 2006-2007 Aide au développement – productions de langue française

- 1^{ère} échéance :
jusqu'à concurrence de 50 % des fonds
- 2^e échéance :
jusqu'à concurrence de 35 % des fonds
- 3^e échéance :
jusqu'à concurrence de 15 % des fonds

- 1^{ère} échéance : 5 avril 2006
- 2^e échéance : 6 septembre 2006
- 3^e échéance : 22 novembre 2006

FONDS PRIVÉ

■ Fonds COGECO de développement d'émissions

dates de tombée en 2006 :
1^{er} juillet et 1^{er} octobre
Programme de développement de longs métrages et
Programme de production
Programme d'aide au développement de longs métrages : 1^{er} juillet 2005

tél. : 514 845-4334
www.ipf.ca/fipinfo@ipf.ca

■ Fonds Indépendant de production

dates de tombée en 2006 :
1^{er} mai et 1^{er} octobre

tél. : 514 845-4334
www.ipf.ca/fipinfo@ipf.ca

■ Fonds BELL – radiodiffusion et nouveaux médias

dates de tombée : 1^{er} mai et 1^{er} octobre 2006

tél. : 514 845-4418
www.ipf.ca/fondsbell@ipf.ca

Nous publions dans ces pages les noms des producteurs et des distributeurs qui ont bénéficié d'une enveloppe fondée sur la performance pour les exercices financiers de 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004. Dans le prochain numéro de juillet, paraîtra les noms des entreprises bénéficiaires pour l'année 2004-2005.

ENVELOPPE DE PERFORMANCE

La période de référence pour les enveloppes fondées sur la performance en 2005-2006 vise les longs métrages canadiens (ayant 8/10 selon l'échelle du BCPAC ou étant reconnus comme coproduction officielle) lancés en salles commerciales au pays entre le 1er juillet 2001 et le 30 juin 2004.

Un film rend son (ou ses) producteur(s) admissible(s) à une enveloppe lorsqu'il satisfait aux critères de performance suivants :

Productions de langue française

- Le film se classe parmi le premier 15 % des films admissibles ayant obtenu les meilleures recettes-guichet, selon les recettes-guichet ajustées.

Distribution

- Pour rendre une société de distribution admissible à une enveloppe fondée sur la performance, un film doit se classer au rang du premier 15 % des films ayant obtenus les meilleures recettes-guichet ajustées par marché linguistique.

■ Enveloppe 2003-2004

Compagnies bénéficiaires des enveloppes de performance

en développement et production

- ACPAV
- Christal Films
- Cinémaginaire
- Go Films L.P.R.S.
- Igloolik Isuma Productions Inc.
- Indian Grove Productions
- Keystone Entertainment
- Max Films
- Melenny Productions
- Muse Entertainment Enterprises Inc.
- Rhombus Media
- Serendipity Point Films
- Téléfiction productions
- Transfilm
- Water Pictures

en mise en marché

- Alliance Atlantis Motion Picture Distribution Inc.
- Christal Films Distribution inc.
- Films Séville inc. (Les)

■ Enveloppe 2002-2003

Compagnies bénéficiaires des enveloppes de performance

en développement et production

- 49th Parallel Films Inc.
- ACPAV
- Alliance Atlantis Communications Corp.
- Boneyard Film Company Inc. *
- Christal Films
- Cinémaginaire
- Emotion Pictures Inc.
- Films Works Inc. (The)
- Films Baliverna inc. (Les)
- Galafilm inc.
- IMX Communications Inc.
- Keystone Production Management Ltd
- Max Films
- Melenny Productions
- Nelvana Ltd
- Norstar Filmed Entertainment
- Palpable Productions inc.
- Productions La Fête inc.
- Rave Films Inc.
- Rhombus Media
- Rose Films inc.
- Serendipity Point Films
- Sienna Films Inc.
- Speaking Parts Ltd
- Téléfiction productions
- Transfilm
- Triptych Media Inc.
- Films Troubadour inc. (Les) **
- Water Pictures

en mise en marché

- Alliance Atlantis Communications Corp.
- Christal Films Distribution inc.
- Compagnie France Film inc.
- Equinoxe International
- Films Séville inc. (Les)
- Films Tonic inc.
- Lions Gate Films inc.
- Odeon Films inc.
- Remstar Distribution inc.
- Société de distribution Cinéma Libre inc.
- TVA international distribution inc.

* L'enveloppe de Boneyard Film Company Inc. a été partagée parmi les quatre compagnies suivantes Medusa Film Productions Inc., Perfect Circle Productions Inc., Lynne Stopkewich Inc. et Brick House Productions Inc.

** L'enveloppe de TVA international a été cédée à Les Films Troubadour inc.

■ Enveloppe 2001-2002

Compagnies bénéficiaires des enveloppes de performance

en développement et production

- ACPAV
- Alliance Atlantis Communications Corp.
- Boneyard Film Company Inc.
- Cinémaginaire
- Coopérative vidéoscopique de Montréal
- Emotion Pictures Inc.
- Films Works Inc. (The)
- Films Cinépix inc. **
- Films Baliverna inc. (Les)
- Galafilm inc.
- Go Films international inc.
- IMX Communications Inc.
- In Extremis Images Inc.
- Keystone Production Management Ltd
- Max Films
- Melenny Productions
- Nelvana Ltd
- Norstar Filmed Entertainment
- Palpable Productions inc.
- Productions du Regard inc. ***
- Productions Télé-action inc.
- Ranfilm Productions Inc.
- Rave Films Inc.
- Rhombus Media
- Rose Films inc.
- Serendipity Point Films
- Sienna Films Inc.
- Speaking Parts Ltd
- Téléfiction productions
- Transfilm
- Triptych Media Inc.
- TVA International inc.
- Water Pictures

en mise en marché

- Alliance Atlantis Communications Corp.
- Christal Films Distribution inc.
- Compagnie France Film inc.
- Films Séville inc. (Les)
- Films Tonic inc.
- Keystone Production Management Ltd
- Lions Gate Films inc.
- Remstar Distribution inc.
- Société de distribution Cinéma Libre inc.
- TVA international distribution inc.

** L'enveloppe de Cinépix a été partagée entre Christal Films et Lions Gate

*** L'enveloppe de Productions du Regard a été utilisée par Productions Thalie inc.

Source : Téléfilm Canada
Rapports annuels 2001-2002, 2002-2003, 2003-2004

Brèves fiscales

brèves fiscales

Nous reproduisons ici un article publié dans le bulletin de l'AQAD Vol. 11, no 1 – Février 2006 afin de vous aider à vous prévaloir de toutes les dispositions prévues pour vous dans les lois fiscales et qui vous permettront de compléter votre déclaration de revenus 2005.

■ ABOLITION DU RÉGIME D'IMPOSITION SIMPLIFIÉE

Au Québec, depuis 1998, le particulier pouvait produire sa déclaration de revenus selon deux régimes : le régime d'imposition simplifiée ou le régime d'imposition générale.

Or, le régime d'imposition simplifiée a été aboli. Par conséquent, à compter de l'année d'imposition 2005, il n'y a qu'un seul et unique régime d'imposition des particuliers.

■ RENTE D'ÉTALEMENT POUR ARTISTE

Au Québec, un artiste, au sens des Lois sur le statut de l'artiste, peut déduire la somme payée en 2005 ou *dans les 60 premiers jours de 2006* pour l'achat d'une rente d'étalement du revenu en autant que les critères d'admissibilité soient rencontrés.

Cette déduction, qui n'existe qu'au Québec, se trouve aux lignes 249 et 250 de la déclaration de revenus 2005.

■ DÉLAI DE PRODUCTION DES DÉCLARATIONS DE REVENU

1. Si vous êtes un salarié, vous devez produire vos déclarations de revenu au plus tard le 30 avril.
2. Si vous êtes un travailleur autonome, vous devez produire vos déclarations de revenu au plus tard le 15 juin mais... si vous devez des sommes au fisc... vous devez les avoir versées... avant le 30 avril !
3. Si vous êtes à la fois un salarié et un travailleur autonome (statut mixte), vous pouvez produire votre déclaration au plus tard le 15 juin. Mais, si vous devez des sommes au fisc, vous devez les avoir versées avant le 30 avril !
4. Si votre conjoint est travailleur autonome, vous pouvez produire votre déclaration au plus tard le 15 juin. Mais, si vous devez des sommes au fisc, vous devez les avoir versées avant le 30 avril !

■ RELEVÉS DE PLACEMENT

Les droits d'auteur peuvent faire l'objet d'un relevé de placement (T5 ou relevé 3) et il faut alors les déclarer dans vos rapports d'impôt. Mais, il est important de noter que, même si vous ne recevez pas de relevés de placement, vous devez tout de même déclarer les droits d'auteur qui vous ont été versés.

■ DROITS D'AUTEUR – EXEMPTION PROVINCIALE

Au Québec, un artiste au sens des Lois sur le statut de l'artiste ainsi que l'artiste interprète peut bénéficier, à certaines conditions, d'une déduction pour ses revenus 2005 provenant de droits d'auteur (y compris les droits de prêt public) dont il est le premier titulaire.

Cette déduction, qui n'existe qu'au Québec, se trouve aux lignes 296 et 297 de la déclaration de revenus 2005. Voici comment elle se calcule :

DROITS D'AUTEURS DÉCLARÉS	EXEMPTION
0 \$ – 15 000 \$	100 %
15 001 \$ – 30 000 \$	15 000 \$
30 001 \$ – 60 000 \$	taux diminue progressivement
60 000 \$	0 \$

■ BOURSE

Dans sa déclaration d'impôt, il faut déclarer à 100 % les bourses de recherche et de création que l'on reçoit. On peut cependant déduire les dépenses reliées au projet réalisé dans ses dépenses d'entreprise.

■ PRIX ET CONCOURS

Il faut déclarer les revenus de prix et de concours uniquement si l'on s'est inscrit soi-même à ces prix et concours. Ne sont donc taxables les revenus de prix et de concours que l'on n'a pas soi-même sollicités.

■ DROITS DE PRÊT PUBLIC

Il faut déclarer, à titre de droits d'auteur, les montants qui sont versés par le programme fédéral de prêt public.

■ COTISATIONS PROFESSIONNELLES

Les cotisations professionnelles peuvent être déduites à titre de dépenses d'entreprises au fédéral et à titre de cotisations syndicales au provincial.

Brèves fiscales

■ REPAS ET REPRÉSENTATIONS

Il n'est pas recommandé de tenter de déduire plus de 10 % du revenu d'entreprises déclaré en frais de repas et de représentation. La déduction est limitée à 50 % des frais encourus.

■ ORDINATEUR

Les frais de location d'un ordinateur sont déductibles à 100 %. Les frais d'achat d'un ordinateur doivent être amortis sur plusieurs années au taux annuel de 45 %.

■ VOITURE

Vous pouvez déduire de vos dépenses d'entreprises vos dépenses de voiture dans la proportion où vous utilisez votre voiture pour votre entreprise (au prorata du kilométrage affaire VS kilométrage total).

■ BUREAU

Vous pouvez déduire de vos dépenses d'entreprises vos dépenses de bureau dans la proportion où vous utilisez votre logement pour votre entreprise.

■ AUTRES DÉPENSES

Vous pouvez déduire 100 % de vos dépenses de communication, frais bancaires, honoraires professionnels engagés pour votre entreprise et frais de formation.

■ INSCRIPTION À LA TPS-TVQ

Vous devez vous inscrire aux fichiers de TPS et de TVQ si, dans les 12 derniers mois, votre chiffre d'affaires a dépassé 30 000 \$.

■ INCORPORATION

Il peut être avantageux pour un travailleur autonome de s'incorporer lorsque son revenu net d'entreprise dépasse 40 000 \$. Dans ce cas, il est recommandé de consulter un comptable.

■ DEMANDE DE MODIFICATION À L'ÉGARD D'UNE DÉCLARATION DE REVENUS ANTÉRIEURE

Au Québec comme au fédéral, pour les années d'imposition 1996 à 2004, le particulier qui n'a pas demandé des déductions ou crédits auxquels il a droit peut loger une demande à cet effet en remplissant le formulaire prévu à cette fin. (TP-1.R au Québec et T1-ADJ au fédéral). ¶

SOURCES

Yves Messier, c. a., et Secrétariat permanent à l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR !

ASSURANCE-MÉDICAMENTS RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA SARTEC

IMPORTANT ! Vous avez reçu ou vous recevrez prochainement une lettre vous avisant de votre classement de membre aux fins d'assurance, lequel est basé sur le calcul de la moyenne de vos revenus des trois dernières années.

Comme notre contrat d'assurance est renouvelé à partir du 1^{er} mai prochain et que le reclassement des membres entre en vigueur au même moment, je vous invite à lire attentivement l'information que nous vous avons fait parvenir.

Je vous rappelle que selon le Régime d'assurance collective de la SARTEC si vos revenus assurables des trois dernières années :

- sont inférieurs à 10 000 \$, vous devez impérativement vous inscrire à la Régie de l'assurance-médicaments du Québec pour éviter les pénalités prévues par la loi. La seule protection offerte, en vertu de notre régime d'assurance collective, est une assurance vie.
- sont maintenant supérieurs à 10 000 \$, vous êtes désormais admissible au régime d'assurance collective de la SARTEC qui donne droit à une assurance vie, une assurance-invalidité ainsi qu'une assurance-médicaments et vous devez normalement en aviser la Régie.

N'oubliez pas d'informer la Régie de l'assurance-médicaments du Québec ! Vous avez des questions quant à votre admissibilité à l'assurance-médicaments, votre adhésion au plan familial ou monoparental ou pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec Odette Larin au 514 526-9196.

REVENU QUÉBEC COTISATION AU RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE

Depuis le 1^{er} janvier 2006, Revenu Québec perçoit une nouvelle cotisation au Régime québécois d'assurance parentale qui s'applique aux employeurs, aux employés et aux travailleurs autonomes.

Cotisation du travailleur autonome

- L'assujettissement du travailleur autonome au paiement de la cotisation RQAP est déterminé selon le lieu de résidence au 31 décembre de chaque année.
- Le revenu assujéti à la cotisation correspondra au revenu net d'entreprise calculé dans votre déclaration de revenus du Québec.
- Cette nouvelle cotisation sera prise en compte pour le calcul des acomptes provisionnels, s'il y a lieu.

Pour en savoir plus :

www.revenu.gouv.qc.ca/fr/entreprise/retenues/cotisations/rqap.asp

CRTC

Renouvellement de la licence de VRAK.TV

Le CRTC tiendra une audience publique à partir du 1^{er} mai 2006, à Gatineau, afin d'étudier, entre autres, la demande de renouvellement de la licence du service de programmation d'émissions spécialisées de langue française appelé VRAK.TV qui expire le 31 août 2006.

La SARTEC, quoique favorable au renouvellement de la licence de VRAK.TV, a demandé à comparaître à l'audience publique et déposé un mémoire pour commenter certains éléments du dossier et proposer des modifications aux demandes d'Astral pour les rendre plus conformes aux objectifs des créateurs, aux intérêts du public francophone et, croyons-nous, aux objectifs de la Loi sur la radiodiffusion. Nous présentons ici les faits saillants. La version intégrale du mémoire est disponible dans notre site Internet à l'adresse suivante : www.sartec.qc.ca.

Rappelant que la télévision francophone du secteur privé ne diffuse pas beaucoup d'émissions canadiennes pour enfants en ce moment, en partie, mais pas seulement, à cause de la *Loi sur la protection du consommateur du Québec* qui interdit la publicité aux moins de 13 ans, la SARTEC a souligné que les télédiffuseurs ont peu recours aux productions locales originales tournées en français comme elle l'a démontré dans son étude menée conjointement l'an dernier avec l'Union des artistes. Pour VRAK.TV, selon cette étude, seulement 7 des 44 séries diffusées sur cette chaîne, soit 16 %, étaient des productions locales.

Ainsi, tout en saluant la contribution de VRAK.TV à notre paysage télévisuel de langue française, la SARTEC constate que son succès financier lui permettrait de contribuer davantage au système canadien de radiodiffusion.

Par le passé, le CRTC a obligé VRAK.TV à distribuer au moins 104 heures d'émissions canadiennes « originales en première diffusion » par année. Or, une émission originale en première diffusion incluait aussi, entre autres, une émission diffusée pour la première fois par un service canadien spécialisé ou de télévision payante, dans une langue autre que la langue dans laquelle elle a été diffusée initialement par un autre télédiffuseur.

Considérant que cette définition avait malheureusement servi à décourager les services spécialisés à succès à participer au financement et à la diffusion d'émissions originales en langue française et considérant également que VRAK.TV diffusera quelques 148 heures originales en première diffusion selon la définition actuelle, la SARTEC a suggéré d'une part que parmi ces 148 heures, il y ait au moins 104 heures d'émissions canadiennes originales de langue française, qui, en vertu d'une définition amendée, n'incluraient pas d'émissions écrites et tournées dans une langue autre que le français.

Quant au doublage, VRAK.TV devrait s'assurer qu'au moins la moitié des émissions diffusées en version doublée ou sous-titrée serait doublée ou sous-titrée au Canada.

Hormis les questions de diffusions originales, dans sa demande de renouvellement de licence, Astral propose plusieurs modifications aux conditions qui régissent la licence de VRAK.TV, dont :

- (a) Augmenter l'âge de l'auditoire visé par VRAK.TV, qui se limite présentement à 14 ans, pour établir la limite à 17 ans ;
- (b) Éliminer la condition interdisant la diffusion de matériel publicitaire en permettant à VRAK.TV de distribuer jusqu'à 12 minutes de matériel publicitaire l'heure.

AUGMENTER L'ÂGE DE L'AUDITOIRE VISÉ PAR VRAK.TV, QUI SE LIMITE PRÉSENTEMENT À 14 ANS, POUR ÉTABLIR LA LIMITE À 17 ANS

Pour la SARTEC, si la proposition d'Astral est acceptée, nous risquons d'assister à un glissement dans la nature des émissions diffusées à VRAK.TV vers des émissions qui peuvent renfermer de la publicité. Ce glissement risque surtout de se manifester quand les adolescents sont à la maison, soit après 16 h 00 durant la semaine et en fin de semaine.

Or, sans prétendre que les adolescents de 15 à 17 ans sont très bien servis par la télévision francophone, la SARTEC veut éviter que l'introduction de publicité ne mène à l'abandon des enfants de 12 ans et moins au profit d'une clientèle de 13 à 17 ans devenue plus rentable. La relative absence d'émissions de langue française destinées aux enfants sur les services généralistes et les services spécialisés, rend essentiel le maintien d'une chaîne diffusant des émissions destinées aux enfants de moins de 13 ans pendant toute la journée et en début de soirée. VRAK.TV est le seul service qui peut remplir cette mission. ▶

CRTC Renouvellement de la licence de VRAK.TV

Pour éviter pareil glissement tout en permettant l'accès de la titulaire à des revenus publicitaires supplémentaires, nous accepterions d'appuyer sa proposition d'augmenter l'âge visé de son auditoire à 17 ans à condition que cela ne s'applique qu'après 21 h 00 les 7 jours de la semaine. Ainsi, le caractère actuel de VRAK.TV ne serait pas affecté négativement au cours des heures d'écoute normales des enfants de 14 ans et moins.

ÉLIMINER LA CONDITION INTERDISANT LA DIFFUSION DE MATÉRIEL PUBLICITAIRE EN PERMETTANT À VRAK.TV DE DISTRIBUER JUSQU'À 12 MINUTES DE MATÉRIEL PUBLICITAIRE L'HEURE

En principe, la SARTEC n'est pas contre la publicité. Elle peut jouer un rôle important dans le financement des nouvelles émissions canadiennes à la télévision spécialisée. Mais, permettre l'introduction de publicité à toute heure du jour à VRAK.TV favorisera l'abandon des enfants en bas âge au profit des adolescents de plus de 13 ans qui ne sont pas touchés par la *Loi sur la protection du consommateur du Québec*.

Nous croyons de plus, que toute nouvelle permission de diffuser de la publicité à VRAK.TV devrait être assujettie à une obligation de diffuser au moins 52 heures par année de production canadienne originale de langue française de fiction en première diffusion. Il nous semble que cela représente une contrepartie raisonnable compte tenu de la grande rentabilité de VRAK.TV (sans publicité à ce jour), du rôle que VRAK.TV peut jouer dans la formation des jeunes créateurs, et des problèmes que connaît présentement la fiction à la télévision francophone.

RECOMMANDATIONS DE LA SARTEC

Pour améliorer le service de VRAK.TV et augmenter sa contribution au système canadien de radiodiffusion, la SARTEC propose :

Que VRAK.TV diffuse chaque année au moins 148 heures d'émissions canadiennes originales en première diffusion (incluant les émissions diffusées pour la première fois par un service canadien spécialisé ou de télévision payante, dans une langue autre que la langue dans laquelle elle a été diffusée initialement par un autre télédiffuseur).

Que parmi ces 148 heures, il y ait au moins 104 heures d'émissions canadiennes originales (productions locales), donc celles déjà diffusées dans une autre langue.

Qu'au moins la moitié des émissions diffusées par VRAK.TV en version doublée ou sous-titrée soit doublée ou sous-titrée au Canada.

Que VRAK.TV vise dans sa programmation exclusivement un auditoire composé d'enfants et de jeunes jusqu'à 14 ans au cours de chaque journée de diffusion entre 6 h et 21 h. En dehors de cette période, la programmation offerte par la titulaire peut viser un auditoire composé de jeunes jusqu'à 17 ans.

Que VRAK.TV puisse distribuer au plus 12 minutes de matériel publicitaire au cours de chaque heure d'horloge après 21 h de chaque journée de diffusion.

Que VRAK.TV diffuse au moins 52 heures de production canadienne originale de langue française (productions locales) de fiction en première diffusion par année de diffusion. ¶

A PROPOS

[À PROPOS]

Rapport du Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications

Établi en avril 2005 par le ministre de l'Industrie, le Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications a soumis son rapport le 22 mars 2006. Le Groupe d'étude a été nommé afin d'examiner le cadre canadien de politique et de réglementation des télécommunications et de formuler des recommandations visant à en faire un modèle sur le plan de la réglementation du XXI^e siècle.

Le Groupe d'étude propose de libéraliser en deux phases les restrictions à l'investissement étranger : une première phase pour les entreprises de télécommunication qui ne font pas de radiodiffusion et une deuxième phase après examen de la politique de radiodiffusion.

Après lecture du rapport, le 31 mars dernier, au nom des milliers d'artistes, d'artisans et de producteurs responsables de la production audiovisuelle et musicale québécoise, regroupés au sein de l'ADISQ, l'APFTQ, l'AQTIS, l'ARRQ, la SPACQ, la SARTEC et l'UDA, les présidents des sept associations ont envoyé une lettre conjointe adressée au premier ministre du Canada M. Stephen Harper pour lui faire part de leur vive inquiétude face à certaines recommandations du rapport du Groupe d'étude, s'opposer contre toute déréglementation de la propriété et du contrôle canadiens des entreprises de télécommunication et de radiodiffusion canadiennes, et exhorter son gouvernement à refuser que nos entreprises de télécommunication ou de radiodiffusion passent sous propriété et contrôle étranger. ¶